



15ème législature

Question N° : 1572	De Mme Marie-Ange Magne (La République en Marche - Haute-Vienne)	Question orale sans débat
Ministère interrogé > Transition écologique		Ministère attributaire > Transition écologique
Rubrique > énergie et carburants	Tête d'analyse > Développement des projets éoliens dans le nord de la Haute-Vienne	Analyse > Développement des projets éoliens dans le nord de la Haute-Vienne.
Question publiée au JO le : 30/11/2021		

Texte de la question

Mme Marie-Ange Magne alerte Mme la ministre de la transition écologique sur le développement massif des projets éoliens dans le nord de la Haute-Vienne. Depuis une dizaine d'années, les projets d'implantation d'éoliennes se multiplient de façon importante dans le nord de la Haute-Vienne. Ainsi, aujourd'hui, 44 éoliennes sont en service dans le département, dont 37 sont situées sur la circonscription de Mme la députée, au nord de Limoges. Si tous les projets en cours aboutissent, ce sont 80 machines supplémentaires qui seront installées en 2028 sur ce territoire. 124 éoliennes sur 170 au total seront alors concentrées sur le tiers de la surface du département. Ce développement exponentiel sur un territoire aussi réduit engendre une saturation et un rejet de la part des habitants et des associations. L'attrait financier convainc des élus qui voient dans le développement des projets éoliens une rentrée fiscale significative et un potentiel d'investissement non négligeable sur des territoires souvent en déclin. Malheureusement, les éoliennes produisent un effet repoussoir : leur impact sur les paysages nuit au développement touristique de ces territoires. Il est indispensable pour garantir l'acceptabilité des projets que les demandes et inquiétudes des citoyens soient prises en compte, concernant tant la protection de la faune, de la flore et des paysages que la prise en compte d'autres facteurs comme le bruit ou la dévaluation immobilière. Le Gouvernement souhaite augmenter la part des énergies renouvelables dans le *mix* énergétique de la France. Cela ne sera possible qu'avec l'assentiment des citoyens. Le 5 octobre 2021 ont été présentées dix mesures pour un développement maîtrisé et responsable de l'éolien. Elle souhaiterait ainsi savoir quel impact concret aura cette série de dispositions pour réguler et limiter les installations d'éoliennes dans des territoires déjà surexploités, saturés, comme dans le nord de la Haute-Vienne.